

Réseau d'opérateurs pour l'accompagnement à la création d'entreprise

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION

5 bis rue de Paris
97400 Saint-Denis

Espace Entrepreneurat Nord
02 62 94 21 80

Espace Entrepreneurat Sud
02 62 96 96 95

Espace Entrepreneurat Est
02 62 48 36 72

Espace entrepreneurat Ouest
02 62 33 35 15

Email : conseilentreprise@reunion.cci.fr
Site internet : <https://reunion.cci.fr>

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION

42, rue Jean Cocteau - Champ Fleuri
97490 Sainte-Clotilde

Accompagnement à la création d'entreprise artisanale

Aide au montage de projets
Service économique :

Antenne Nord - tél : 0262 2104 35

Antenne Sud - tél : 0262 96 12 40

Antenne Ouest - tél : 0262 45 52 52

Antenne Est - tél : 0262 46 62 00

Email : cdm@cma-reunion.fr

Site Internet : <https://www.artisanat974.re/>

FRANCE ACTIVE RÉUNION

10 rue Champ-Fleuri (3ème étage)
97490 Sainte-Clotilde

Financement, Conseil, Connexion
Garanties et Prêts professionnels

Tél. : 0262 72 17 27

Email : contact@franceactive-reunion.org

Site internet : franceactive-reunion.org

ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

27 rue du butor
97400 SAINT DENIS

Microcrédits jusqu'à 15 000 €

Prêt d'apport en capital : 3 000 € maximum (taux 0% possible en complément du microcrédit)

Primes selon dispositif en vigueur

Micro Assurance RC Pro, MRP, véhicules

Conseils, accompagnement, formation sur la création d'entreprise

N° Cristal : 0970 845 113 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 20h

Email : reunion@adie.org
Site internet : www.adie.org

Association pour le Développement Economique Local (ADEL)

43, route du Moufia
Résidence Mercure – 1^{er} étage
97490 SAINTE-CLOTILDE

Accompagnement personnalisé tout au long du parcours entrepreneurial (affiner l'idée de création d'entreprise, structurer le projet, mobiliser les financements, développer l'activité)

Tél. : 0262 41 25 71 / 0692 91 07 96

Email : contact.adel974@gmail.com

RÉSEAU INITIATIVE RÉUNION

Immeuble Chane-Chu - 2ème étage - Porte 211
6 bis, route de Savannah
97460 Saint-Paul

Accompagnement et financement à la création, reprise et développement d'entreprise. Prêts d'honneur jusqu'à 25000 € (en création)

Tél. : 0262 55 26 44

Email : contact@initiative-reunion.fr

Site internet : <https://www.initiative-reunion.fr>

ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION (AD2R)

Siège : 266, rue Maréchal Leclerc
Appt 5 – 2ème étage
97400 SAINT-DENIS

Accueil, accompagnement et suivi de porteurs de projet de toute l'île, avec une intervention spécifique pour les territoires ruraux.

Fixe Siège : 0262 92 14 00

Email : contact@ad2r.re

Site internet : www.ad2r.re

SOLIENS EXPERTISE

196, chemin du maniron
97427 ÉTANG-SALÉ

Tél. : 06 92 44 49 46

Email : sarah.gonowree@solien.s.re

Site internet : <https://solien.s.re>


PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Le Projet Initiative Jeune



Une solution et un réseau pour
la création d'entreprise

Votre objectif

Vous souhaitez devenir un jeune entrepreneur à La Réunion, créer ou reprendre une entreprise avec pour objectif de développer l'emploi en s'appuyant sur des solutions adaptées au plus proche des spécificités territoriales.



Votre projet

Votre projet correspond en la création ou la reprise d'entreprise à but lucratif à La Réunion :

- Entreprises de tout secteur d'activité et de toute forme juridique, à l'exception des associations, groupement d'employeur et groupement d'intérêt économique (GIE)



Votre situation

Vous êtes âgé(s) **de 18 à moins de 31 ans et présentez l'une des caractéristiques suivantes :**

- Bénéficiaire(s) d'un contrat précaire,
- Demandeur(s) d'emploi,
- Bénéficiaire(s) de minima sociaux,
- Salarié(s) reprenneur(s) de son entreprise.



Les conditions à remplir

- La demande d'aide doit être déposée préalablement à la création ou la reprise d'entreprise (avant immatriculation) sur la plateforme « démarches simplifiées »
- Vous devez avoir la direction effective de l'entreprise
- Votre entreprise doit être créée à La Réunion
- La création de votre entreprise doit intervenir dans les 3 mois suivant la notification de la décision



Le montant de l'aide financière

Le montant maximal est de **7320€**. Les porteurs de projets sont soutenus par un premier plafond de **5600€**, majoré pour les projets prioritaires ou créateurs d'emploi.

L'aide financière est versée en deux fractions.

Elle est exonérée de toutes charges fiscales et sociales.

Plusieurs personnes peuvent obtenir l'aide pour un seul et même projet.



Vos démarches

Pour effectuer votre demande vous devez vous rapprocher du réseau d'opérateurs (liste au dos).

La procédure est entièrement dématérialisée sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/>.

Vous pourrez être conseillé et accompagné pour l'élaboration de votre (ou vos) dossier(s) de demande, en fonction de votre situation actuelle, de votre projet et de vos besoins (plan de financement, étude de marché...). Vous pourrez également être accompagné pour la recherche d'autres financements (TAJ, ADEN...).

L'aide à la création d'entreprise ne peut pas être cumulée avec :

- Un contrat d'apprentissage;
- Un contrat d'accompagnement dans l'emploi;
- Un contrat jeune faisant l'objet de l'aide de l'État;
- Un contrat de professionnalisation.

L'aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs :

- Acre;
- ARCE;
- Allocation de solidarité spécifique ou Allocation veuvage;
- Dispositif régional d'accompagnement et de conseil à la création/reprise d'entreprise.

